

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 14
Dont 1 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 juin 2024.

N° 38 / 2024

Portant modification n°01-2024 du budget annexe l'électricité 2024

Présidence par : Mme BUTCHER FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 14 juin 2024

Date de convocation : 03 juin 2024

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT DE HAO

Membres présents : 13 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 1 membres

Membre(s) absent(s) : 1 membre

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	X		
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseiller municipal		X	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/06/2024

987-200013456-20240614-DEL_038_2024-DE

Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifié portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU** la délibération n° 01/2024 du 5 février 2024 approuvant le plan de financement pour l'opération « Acquisition de 10 lampadaires solaires pour la commune associée de Hereheretue » ;
- VU** l'arrêté n° HC/2024/11/SAITG du 22 avril 2024 portant attribution d'une subvention au titre de la DETR exercice 2024 pour l'opération « Acquisition de 10 lampadaires solaires pour la commune associée de Hereheretue » ;
- VU** le budget annexe de l'électricité 2024 ;

Considérant que la taxe communale sur l'électricité n'a pas été perçue par la commune depuis sa création et qu'il convient donc de procéder à la régularisation comptable de cette recette et de modifier en conséquence le budget annexe de l'électricité pour l'exercice 2024 ;

Considérant que la commune a été notifiée par l'arrêté susvisé de l'obtention d'une subvention au titre de la DETR pour l'opération « Acquisition de 10 lampadaires solaires pour la commune associée de Hereheretue » et qu'il convient de procéder à l'inscription des crédits correspondants au budget annexe de l'électricité pour l'exercice 2024 ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Adopte la modification n°01-2024 du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2024 comme suit :

BA ELECTRICITE - HAO

Exercice : 2024

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
14/06/2024	022-	Dépenses imprévues	845 000	14/06/2024	73511-	Taxe communale sur	6 000 000
14/06/2024	60622-	Carburants	1 000 000	14/06/2024	74838-	Autres attributions de	850 000
14/06/2024	60628-	Autres fournitures non	1 000 000	/ /	-		0
14/06/2024	6156-	Maintenance	500 000	/ /	-		0
14/06/2024	637-	Autres impôts, taxes et	5 000	/ /	-		0
14/06/2024	023-	Virement à la section	3 500 000	/ /	-		0
Total Dépenses			6 850 000	Total Recettes			6 850 000
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
14/06/2024	020-00	Dépenses imprévues	1 000 000	14/06/2024	1321-2401	Etat et établissements	1 384 000
14/06/2024	2158-000	Autres installations, matériel	2 500 000	14/06/2024	021-00	Virement de la section de	3 500 000
14/06/2024	2158-2401	Autres installations, matériel	1 384 000	/ /	-		0
Total Dépenses			4 884 000	Total Recettes			4 884 000

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/06/2024
987-200013456-20240614-DEL_038_2024-DE

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

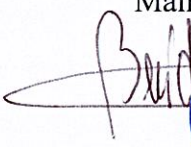
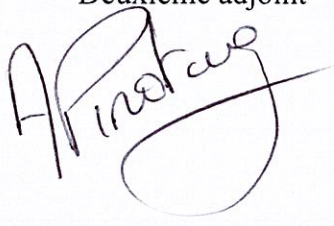
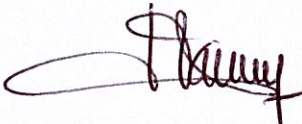
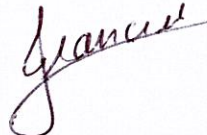
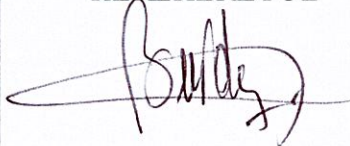
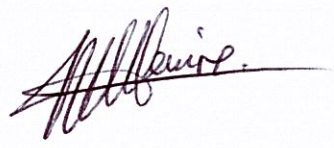
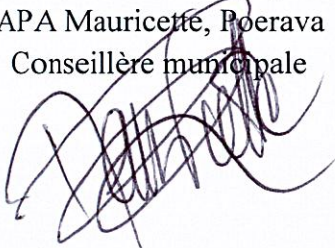
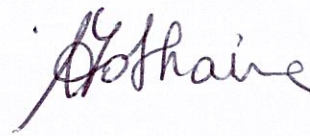
La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **14 (dont 1 procurations)**

Contre :

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/06/2024 987-200013456-20240614-DEL_038_2024-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuiata Maire  	TAKAMOANA Maniaro Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération portant modification n°01-2024 du budget annexe l'électricité 2024

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/06/2024 987-200013456-20240614-DEL_038_2024-DE